

Séance extraordinaire du 30 mai 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 15 h 30 le 30 mai 2019 en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Michel Dubé :

Messieurs Michel Charron, conseiller district 5
Pierre Deschênes, conseiller au district 4
Éric Deslongchamps, conseiller au district 1
Jean-Pierre Cholette, conseiller au district 2

Est absent : Daniel Monette, maire

Monsieur Simon Leclerc, directeur général, est également présent.

Cette séance extraordinaire a été convoquée pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Octroi du contrat - réparation ponceau, chemin des Cascades
4. Adoption du second projet de règlement 753-4
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 15 h 34, les membres du conseil municipal prennent place à la table des délibérations et monsieur Michel Dubé ouvre la séance après la constatation du quorum.

Tous les membres présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation.

146.1-05-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après que monsieur le maire suppléant ait procédé à la lecture de l'ordre du jour et annoncé que le point 4 de celui-ci était reporté, sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Deschênes, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en tenant compte du retrait ci-haut mentionné.

Séance extraordinaire du 30 mai 2019

146.2-05-2019

OCTROI DU CONTRAT - RÉPARATION PONCEAU, CHEMIN DES CASCADES

Considérant que lors de l'appel d'offres public (SÉAO), pour des travaux de réparation d'un ponceau rectangulaire en béton armé sur le chemin des Cascades, un seul soumissionnaire a déposé son offre comme suit :

| Soumissionnaire | Prix |
|------------------------|------------------------|
| Jobert inc. | 73 391,07 \$ tx. incl. |

Considérant la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur Mario Morin;

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Deschênes, il est unanimement résolu d'accorder le contrat pour des travaux de réparation d'un ponceau rectangulaire en béton armé sur le chemin des Cascades au seul soumissionnaire conforme, soit à Jobert inc. au prix de 73 391,07 \$, taxes incluses, conformément au devis de soumission faisant partie intégrante du contrat.

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 753-4

Reporté à une date ultérieure

PÉRIODE DE QUESTIONS

146.3-05-2019

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur le conseiller Michel Charron, il est unanimement résolu de lever la séance à 15 h 52.

Michel Dubé
Maire suppléant

Simon Leclerc
Directeur général